



## Donation et fiscalité

-----  
Par AnnieDM

Bonjour tout le monde,

Mon père 95 ans et ma mère 88 ans viennent d'entrer en EHPAD et nous avons vendu leur maison?

Nous sommes 3 enfants, j'ai un frère et une sœur, mes parents souhaitent faire à chacun d'entre nous une donation de 50 000 €, et placer le reste de la vente pour compléter leur retraite pour l'EHPAD.

Notre question : aurons-nous chacun des droits de donation à régler, et serons-nous imposés sur la somme donnée, si oui à quelle hauteur ?

J'avoue que nous sommes totalement ignorants en matière de fiscalité, et nous avons prévu de prendre un rendez-vous avec un conseiller financier ultérieurement?

En attendant comme je sais que ce groupe est toujours de bon conseil, si vous pouvez éclairer un peu ma lanterne, je suis preneuse !

Merci à tout le monde

Annie

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

On suppose qu'ils (pas nous) ont vendu leur maison.

Jusqu'à 100 000 euros par enfant et par parent il n'y a pas de taxe si aucune autre donation n'a été faite depuis 15 ans.

[url=https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/que-puis-je-donner-mes-enfants-petits-enfants-sans-avoir-payer-de-droits]https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/que-puis-je-donner-mes-enfants-petits-enfants-sans-avoir-payer-d e-droits[/url]

Comparez bien les conseils de placements qui vous seront prodigués, il n'y a pas de placement lucratif sans risque.

Si c'est trop beau c'est faux...

-----  
Par LaChaumerande

Bonsoir

Sont-ils sous mesure de protection ?

Désolée de vous poser la question, inévitable quand il s'agit de personnes d'un grand âge.

-----  
Par AnnieDM

Bonjour,

Merci de votre réponse...

...

Non ils ne sont pas sous mesure de protection, ils n'ont aucun troubles cognitifs et gèrent leurs comptes avec notre aide

Pour vous rassurer les procurations que nous avons ont toutes été faites en leur présence (banque, notaire, etc...)et aucune démarche n'est faite sans leur avis ou accord...